



Recommandations politiques communes

Paysannes et souveraineté alimentaire : quels enjeux ?

Louvain-la-Neuve
3 mars 2010



Introduction :

Aux yeux du monde politique et associatif, l'importance du rôle des femmes dans la sécurité alimentaire des familles au Sud n'est plus à démontrer. Cependant, les femmes bénéficient généralement de moindres droits en cette matière par rapport aux hommes (comme par exemple l'accès et le contrôle de la terre, ou encore la sécurité de la garder, l'accès aux moyens de production etc.). Au sein des familles, elles ne bénéficient pas nécessairement de la même qualité nutritionnelle que les hommes : soit la nourriture n'est pas distribuée équitablement, soit des tabous alimentaires limitent fortement l'accès des femmes (notamment la femme enceinte) à certains aliments de haute valeur alimentaire.

Face à ces difficultés, force est de constater que peu de changements sont réels sur le terrain, principalement en raison d'un manque de soutien aux stratégies de souveraineté alimentaire en général, et à celles voulues par les agricultrices en particulier.

Aussi, nous proposons une série de recommandations que nous espérons voir appuyées et relayées au sein des politiques mises en œuvre par les différents niveaux de pouvoir belges mettant en place ou soutenant des projets de coopération internationale.

De manière générale :

Il n'est pas acceptable que les politiques belges et européennes aient un impact négatif sur la situation précaire de l'agriculture dans les pays pauvres. Aussi, nous recommandons de :

- renforcer la cohérence entre les politiques agricoles, commerciales, environnementales et de coopération belges et européennes au développement autour du principe affirmant la primauté des droits humains économiques et politiques - dont le droit à l'alimentation et l'égalité des sexes - sur les intérêts exclusivement commerciaux axés sur la croissance ;
- renforcer les organisations de femmes et les organisations paysannes prenant en compte les intérêts spécifiques des paysannes.

Au niveau communal

Dans le cadre des politiques de relations Nord-Sud et de coopération décentralisée (jumelage), soutenir en priorité des projets qui :

- ont pour objectif de renforcer les capacités des paysannes et des organisations paysannes en matière d'alphabétisation fonctionnelle (informations sur les droits, institutions, infrastructures d'appui, techniques culturelles et commerciales, etc.). Le contenu et l'organisation pratique des programmes de formations mis en œuvre doivent tenir compte des contraintes spécifiques des paysannes (emploi du temps, mobilités, etc.).
- impliquent de manière participative les autorités locales publiques et religieuses afin qu'elles œuvrent à l'élimination des obstacles freinant les stratégies de sécurité/souveraineté alimentaires mises en place par les femmes (entraves culturelles à l'accès aux ressources -dont la mobilité-, aux droits fondamentaux -dont l'alimentation-).

Au niveau provincial

Soutenir en priorité des projets qui ont pour objectif de renforcer, en particulier dans les médias, la visibilité du rôle économique et agricole des femmes. Ces projets devraient être planifiés autour de deux activités :

- Coordonner la récolte et la diffusion de données sexo-spécifiques sur les activités économiques et agricoles locales

- Former, informer et sensibiliser les populations locales sur :
 - ✓ Les rapports de genre ;
 - ✓ Les bonnes pratiques nutritionnelles ;
 - ✓ Le fonctionnement des services techniques de l'Etat ;
 - ✓ Le cadre législatif national (lois et droits) ;
 - ✓ Le contexte micro, meso- et macro-économique ;
 - ✓ Les enjeux politiques de la sécurité alimentaire.

Au niveau régional

Afin de favoriser l'élaboration de constats, d'analyses et de recommandations communes aux paysans et aux paysannes du Nord et du Sud sur les thèmes de la souveraineté alimentaire et des rapports de genre :

- Soutenir toujours davantage les rencontres mixtes entre groupes professionnels de l'agriculture paysanne et familiale du Nord et du Sud (par exemple entre syndicats agricoles mixtes et entre organisations paysannes féminines, entre instituts de recherche).

Promouvoir et soutenir en Wallonie la conversion du modèle productiviste vers une agriculture paysanne et familiale durable, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, notamment en :

- octroyant à ce secteur un meilleur accès aux subsides ;
- en privilégiant la distribution de l'alimentation au travers de circuits courts (quotas minima de produits locaux dans la grande distribution) ;
- en soutenant le développement d'activités de transformation favorisant le maintien des plus-values chez les producteurs/trices.

Au niveau de la Communauté française

Afin d'apporter durablement une aide aux victimes de violence sexuelle et de limiter l'exode rural, appuyer le développement et le renforcement des capacités des femmes agricultrices victimes de violences sexuelles, notamment en octroyant plus de moyens aux associations de la société civile villageoise.

Soutenir financièrement la participation effective des femmes rurales à la mobilisation politique autour des rapports de genre dans leur région (mobilité), notamment en aidant les femmes vivant en zone rurale à rejoindre les villes où sont généralement centralisées les activités de la Marche Mondiale des Femmes.

Au niveau fédéral (agriculture et recherche scientifique)

De manière systématique, s'assurer que dans les recherches, diagnostics et collectes de données, toutes les informations soient différenciées par sexe et prennent en compte les questions spécifiques liées aux rapports de genre (violence, accès et contrôle des ressources, accès aux aliments, identification des discriminations alimentaires, répartition de la diète alimentaire au sein de la famille, identification des pratiques coutumières favorables et défavorables aux femmes etc.).

Ceci nécessite de réaliser des recherche-actions qui tiennent compte des spécificités des hommes et des femmes notamment sur :

- Les rôles des hommes et des femmes dans l'agriculture ;
- Les cultures vivrières durables ;
- L'accès et le contrôle des ressources et des bénéfices ;
- La production et la conservation de semences ;
- L'impact des changements climatiques sur la sécurité alimentaire ;
- L'impact des politiques de coopération sur la sécurité et la souveraineté alimentaire (aide d'urgence et humanitaire).

Au niveau fédéral (Coopération au développement)

Nous accueillons et suivons avec intérêt la priorité donnée par le Ministre de la Coopération au développement, dans sa note politique pour l'année 2010, au respect des engagements pris par les pays africains de relever jusqu'à 10% la part de leur budget destinée à l'agriculture (Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique, 2003).

Afin de renforcer la prise en compte du genre par les Etats du Sud dans leurs stratégies de souveraineté alimentaire, la Coopération belge se doit de :

- Appuyer l'intégration de la femme dans les structures de pouvoir ainsi que sa participation effective au développement rural et aux stratégies de sécurité alimentaire ;
- Veiller à la prise en compte de la dimension du genre lors de l'élaboration des budgets (*genderbudgetting*) des ministères techniques concernés (Agriculture, Economie/Finances, Développement rural, Environnement) ;
- Donner des moyens budgétaires adéquats au Ministère en charge du Genre pour la mise en œuvre de sa politique.

Au niveau de l'Union Européenne

En vue de renforcer la prise en compte du genre par les Etats du Sud dans leurs stratégies de souveraineté alimentaire, le Parlement Européen devrait interpeller la Commission afin de :

- Veiller à ce que les politiques agricoles et alimentaires défendent une agriculture familiale durable à partir des besoins des différents acteurs et actrices. ;
- Examiner et réorienter les politiques nationales agricoles et environnementales afin qu'elles prennent en compte le rôle des femmes dans la sécurité alimentaire et réduire leurs contraintes.
- Réguler la filière (chaîne) agroalimentaire afin de protéger une agriculture locale dans les pays où la sécurité alimentaire n'est pas assurée ;
- Renforcer le pouvoir politique des Etats pour réguler les marchés afin de garantir le droit à l'alimentation et des prix rémunérateurs et stables pour les producteurs et les productrices dans un contexte de forte volatilité et de défis climatiques ;
- Respecter les engagements signés sur le plan international, comme par exemple la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (adoptée par l'ONU en 1979).